

Foyer de la Cassotte - Désignation d'un représentant de la Ville

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par lettre du 6 mai 1998, le Foyer de la Cassotte a sollicité la participation de la Ville de Besançon en tant que membre de droit de son Conseil d'Administration, étant précisé que la Ville ne sera pas soumise à cotisation.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Raymond JEANNIARD, Adjoint délégué à la Vie Associative pour siéger au sein de cette instance.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.